ASSOCIATION RÉGIONALE DE DROIT DE LA SANTÉ

# Programme de formation

# La responsabilité des soignants

**Programme mis à jour le** 30 octobre 2026

## Objectifs :

- Intégrer la dimension réglementaire des textes et les champs de responsabilités dans sa pratique professionnelle- Connaître les différents types de responsabilité juridique

## Public concerné et prérequis :

Personnels soignants - Pas de prérequis

## Qualification des intervenants :

**Anne-Marie REGNOUX**, avocate honoraire en droit de la santé, enseignante à l'Université Clermont Auvergne (faculté de médecine)

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Etude de cas et/ou mises en situation
- Analyse des pratiques existantes
- Exposé théorique sur la base d'un support PowerPoint déposé sur la base extranet de l'ARDS au plus tard 48h avant le début de la formation
- Dépôt des documents (textes, recommandations, jurisprudence) sur la base extranet de l'ARDS au plus tard 48h avant le début de la formation
- Communication des documents complémentaires utilisés pendant la formation aux stagiaires qui en feront la demande à l'issue de la formation

## Durée, effectifs :

7 heures.
10 stagiaires maximum.

## Programme :

Approche de la responsabilité des soignants à partir d'un cas pratique :

## Modalités d'évaluation des acquis :

- **Pour les formations en intra** : échanges avec le donneur d'ordre / questionnaire d'identification des besoins
- **Pour les formations en extra** : questionnaire adressé aux stagiaires inscrits sur le thème de formation proposé
- **En début de formation** : recueil des attentes des stagiaires au cours d'un tour de table avec exploitation des résultats des questionnaires
- **En fin de formation** :
  - évaluation globale de la formation
  - envoi des formulaires d'évaluation « à chaud » et d'évaluation « à froid » (à retourner dans les 3 mois de la formation)
  - envoi des attestations de participation à la formation

ARDS

36, rue Henri Pourrat 63200 MOZAC
Tél. 0631569953 – contact@ards-formations.fr
Association au capital de € – RCS – SIRET 79317620700033 – NAF

ASSOCIATION RÉGIONALE DE DROIT DE LA SANTÉ

# Programme de formation

# La responsabilité des soignants

**Programme mis à jour le** 30 octobre 2026

- Compte-rendu établi par le formateur transmis au donneur d'ordre à l'issue de la formation

## Sanction visée :

Attestation de présence

## Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Pas de matériel particulier

## Délais moyens pour accéder à la formation :

Les délais d'accès à la formation représentent la durée entre l'inscription d'un stagiaire à la formation et la date de début de la formation.
Ces délais sont différents selon qu'il s'agit d'une formation en intra ou en inter.
**Pour les formations en intra** : les formulaires d'inscription doivent être adressés à l'ARDS par l'établissement donneur d'ordre dans un délai de 1 mois maximum avant la date prévue pour la formation, et validée par l'établissement.
**Pour les formations en inter *:*** les inscriptions sont reçues au plus tard 15 jours avant la date de formation mentionnée sur le calendrier des formations publié sur le site internet de l'ARDS.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Notre référent handicap est à l'écoute de vos besoins pour tout situation de handicap et besoins en compensation au 06 31 56 99 53.

## Taux de satisfaction de la formation :

En 2024, 100% des participants sont satisfaits de cette formation

## Tarif :

2 000,00 €